

Véhicules électriques

Comment choisir mon nouveau véhicule ?

Afin d'y voir plus clair, une initiative réunissant l'écosystème de la mobilité électrique et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont mis en ligne le site Internet <http://www.je-roule-en-electrique.fr>

Comparateur des véhicules : l'ADEME a créé plus de 430 fiches de véhicules neufs en comparant les informations du bonus écologique, des consommations d'énergie, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés

<http://carlabelling.ademe.fr>

Les aides financières à l'acquisition d'un véhicule

Pour inciter à l'achat de véhicules peu polluants, l'Etat français a mis en place un certain nombre de dispositifs :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18131>

Le bonus écologique

Depuis le 2 décembre 2024, seules les voitures particulières neuves sont éligibles au bonus écologique et doivent répondre à certains critères, selon leurs caractéristiques.

Elles doivent entre autres :

- fonctionner exclusivement à l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux,
- avoir un coût d'acquisition inférieur à 47 000 euros TTC, incluant le cas échéant le coût d'acquisition ou de location de la batterie,
- avoir une masse inférieure à 2,4 tonnes,
- obtenir un score environnemental supérieur au score minimal requis.

Une personne morale n'est pas éligible au bonus écologique.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-automobile>

La prime à la conversion

Depuis le 2 décembre 2024, la prime à la conversion, pour l'ensemble des catégories de véhicule (voitures, camionnettes, deux-trois roues et quadricycles motorisés et vélos à assistance électrique) est arrêtée, ainsi que la surprime liée en zones à faibles émissions.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion>

La prime au r trofit

Depuis le 4 avril 2020, il est autoris  d' lectrifier un v hicule thermique pour r duire ses  missions de gaz   effet de serre et de polluants. Cette pratique, appel e r trofit, consiste   retirer le moteur thermique ainsi que le r servoir du v hicule et   les remplacer par un moteur  lectrique et une batterie.

Une personne morale est  ligible   la prime au r trofit  lectrique pour une voiture. Le moteur thermique doit  tre transform  en moteur  lectrique. La prime au r trofit est fix e   1 500  . Une personne morale n'est pas  ligible   la prime en cas de transformation d'un moteur thermique en moteur hybride rechargeable.

Pour les personnes physiques, le revenu fiscal de r f rence par part doit  tre inf rieur ou  gal   26 200   (16 300   en cas de r trofit en hybride rechargeable). Dans ces cas, le montant de la prime au r trofit est fix    80 % du co t de la transformation dans la limite de 5 000  .

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36875>

Les aides financi res   l'installation de bornes de recharge

Vous habitez en maison individuelle ou en logement collectif ?

Que vous soyez propri taire, locataire ou occupant   titre gratuit de votre r sidence principale ou secondaire, vous pouvez b n ficier d'un cr dit d'imp t pour l'achat d'une borne de recharge et son installation dans votre garage ou dans le parking de votre immeuble.

Pour les travaux factur s avant le 31 d cembre 2025, le dispositif du cr dit d'imp t est maintenu quel que soit votre niveau de revenu. Ce cr dit est   la hauteur de 75 % du prix de l' quipement, dans la limite de 500   par syst me de charge pilotable.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14582

Vous habitez en logement collectif ?

Ce cr dit d'imp t est cumulable avec l'aide Solution Individuelle du programme Advenir de l'Aver  (Association pour le d veloppement de la mobilit   lectrique) r serv e, elle,   des installations en logement collectif. L'installateur et le mat riel  lectrique doivent  tre labellis s Advenir.

Pour un usage individuel, un particulier disposant d'une place dans un parking ou un propri taire priv  peut obtenir une aide de 50 % du co t avec un plafond de 600   HT.

La demande de prime se fait sur le site <https://advenir.mobi/borne-individuelle/>.

Si l'immeuble est neuf, les promoteurs sont aujourd'hui soumis   une obligation de pr -c bler, en partie, les parkings afin de pr voir l'installation des futures bornes de recharge.

Vous êtes une entreprise ou une personne publique (hors voirie) ?

Seuls les projets d'installation de borne de recharge ci-dessous peuvent être pris en charge par le programme Advenir :

Point de recharge à destination de flottes de poids lourds

Sont éligibles les 1 000 premiers points de recharge déployés par une entreprise privée ou une personne publique d'infrastructures de recharge à destination de véhicules poids lourds de catégorie N2 ou N3 (au sens du code de la route).

Evolution au 1er janvier 2025 : Ouverture de la prime Points de recharge privés pour flotte de poids lourds aux flottes d'autocars

<https://advenir.mobi/borne-flottes-poids-lourds/>

Point de recharge sur parking privé à destination de flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location courte durée

La prime « Point de recharge sur parking privé à destination de flottes de véhicules d'entreprises de véhicules de location courte durée » vise à accompagner financièrement les 5 000 premiers points de recharge déployés.

Seules les entreprises dont le code APE correspond au code suivant sont éligibles : 77.11A Location et location-bail de voitures et véhicules automobiles légers.

<https://advenir.mobi/borne-flottes-loueurs/>

Professionnel des services de l'automobile

Le programme Advenir propose une prime pour l'installation de bornes qu'elles soient ouvertes à tout public sur parking privé ou seulement à destination des flottes et salariés d'entreprise.

Seules les entreprises dont le code APE est listé sur le site sont éligibles.

45.11Z commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,
45.19Z commerce d'autres véhicules automobiles,
45.20A entretien et réparation de véhicules automobiles légers,
45.20B entretien et réparation d'autres véhicules automobiles,
45.32Z commerce de détail d'équipements automobiles,
45.40Z commerce et réparation de motocycles,
52.21.25 services de remorquage de véhicules privés et commerciaux
71.20A contrôle technique automobile,
81.29B autres activités de nettoyage,
85.53Z enseignement de la conduite,
85.59B autres enseignements.

<https://advenir.mobi/professionnel-services-automobiles/>

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne Franche-Comté.

Retrouvez nos coordonnées :

<https://www.artisanat-bfc.fr/article/vos-conseillers-en-transition-ecologique-et-energetique>

Avec la
participation
de



Programme développement durable de la CMAR BFC
Partenaires officiels



BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Groupama